



Remboursement partiel du Pass Navigo 2024 par Île-de-France Mobilités

Face aux défaillances récurrentes des transports publics en région parisienne durant l'année 2023, la présidente de la région et d'Île-de-France Mobilités – l'organisme qui gère les transports en commun franciliens – a annoncé que les détenteurs du Pass Navigo seront indemnisés.

C'est une réaffectation des charges non-versées à la RATP en raison du service non réalisé en 2023.

- **Qui est concerné ?**

Tous les forfaits Navigo (Annuel, Mois, Senior, Imagine R Étudiant, Imagine R Scolaire, Solidarité).

Les abonnés ayant acheté 3 forfaits Navigo mensuels sur les 4 derniers mois de l'année 2023 bénéficieront d'un remboursement d'un demi-mois, jusqu'à **37,60 €** (sur la base du tarif 2023).

Pour les usagers des **RER B**, entre Aulnay et Mitry-Claye, ce sera un mois et demi soit **75,20 €** au total.

Ponctualité sur vos lignes en 2023

Ouverture de la plateforme de remboursement fin mars 2024

Abonnés Navigo, faites-vous rembourser jusqu'à 1 mois et demi de forfait mensuel

RER A

- Cergy-le-Haut ↔ Maisons-Laffitte

RER B

- Robinson ↔ Bourg-la-Reine
- Saint-Rémy-lès-Chevreuse ↔ Parc de Sceaux
- Aulnay-sous-Bois ↔ Mitry-Claye
- Aulnay-sous-Bois ↔ Aéroport CDG 2-TGV

RER C

- Saint-Martin-d'Etampes ↔ Marolles-en-Hurepoix
- Dourdan-la-Forêt ↔ La Norville - Saint-Germain-lès-Arpajon
- Juvisy ↔ Brétigny
- Pontoise ↔ Saint-Ouen
- Massy - Palaiseau ↔ Les Saules

RER D

- Creil ↔ Goussainville
- Montgeron - Crosne ↔ Combs-La-Ville-Quincy
- Vigneux-sur-Seine ↔ Corbeil-Essonnes (via plateau)

P

- Meaux ↔ La Ferté-Milon
- Tournan en Brie ↔ Coulommiers

Pour en savoir plus : iledefrance-mobilites.fr

- **Comment obtenir l'indemnisation ?**

De Fin mars et le 14 avril 2024, vous devrez vous connecter sur l'espace « dédommagement » du site d'IDFM et renseigner votre numéro de Pass Navigo, ainsi que les relevés bancaires prouvant les paiements pour ceux qui ne seraient pas mensualisés. Pour bénéficier de ces majorations, les voyageurs pénalisés par les dysfonctionnements, devront présenter une attestation de domicile ou de leur employeur prouvant l'utilisation régulière de ces axes et avoir acheté des titres de transport mensuels au cours de l'année 2023.

Pour la **CFDT** Framatome Courbevoie, vos délégués syndicaux
Linda Abdesselem / Eric Chavanne / Boris Mazzocut

